



Groupe

**TAPURA
HUIRAATIRA**



Question orale

(Séance du 15 octobre 2020)



Adressée à Monsieur Jacques Raynal, Ministre de la santé, en charge de la prévention

Objet : La médecine traditionnelle

Monsieur le ministre,

L'Organisation mondiale de la Santé définit la médecine traditionnelle ainsi : *« somme des connaissances, compétences et pratiques qui reposent sur les théories, croyances et expériences propres à une culture et qui sont utilisées pour maintenir les êtres humains en bonne santé ainsi que pour prévenir, diagnostiquer, traiter et guérir des maladies physiques et mentales. »*

Notre médecine traditionnelle, transmise de génération en génération, a longtemps été bannie au bénéfice de la médecine dite occidentale. Cependant les croyances en ses bienfaits sont bien réelles et nombreux sont les polynésiens qui usent encore de ces pratiques ancestrales que ce soit par des massages, des *ra'au tahiti*, des bains ou autres... De plus la pharmacopée polynésienne est riche et variée : *Nono, tamanu, aute, tutui, kava, hau* sont autant de plantes utilisées par les familles.

L'entrée au service de pneumologie du CHPF d'une tradipraticienne et les effets positifs que ses consultations apportent, démontrent ainsi que la médecine traditionnelle et la médecine occidentale sont de véritables alliées.

Monsieur le ministre, les mentalités changent. La crise de la Covid-19 a éveillé des consciences auprès de notre population qui, avec l'arrêt des vols internationaux et le confinement, s'est rapprochée de sa terre nourricière. Les polynésiens sont revenus à des valeurs plus saines, plus écologiques et beaucoup se sont mis à la permaculture, retrouvant ainsi l'usage de plantes médicinales oubliées au fil du temps.

Pouvez-vous nous dire quel est l'avenir de notre médecine traditionnelle et de sa transmission, et de la place que vous souhaitez lui accorder à l'avenir, et par quels moyens concrets ?

Je vous remercie pour votre attention.

